

UN EPISODE DES CONFLITS RELIGIEUX

EN 1835

FELIX PECAUT A AUSSURUCQ (*)

Lucien Carrive

Lors de la naissance, longtemps attendue, de Félix Pécaut, son père écrivit sur la Bible de famille : **"Père et mère, nous consacrons ce premier-né de notre union au service de Dieu, promettant de faire de lui, autant qu'il pourra s'y prêter, le serviteur de la bonne nouvelle"**.

L'enfant ne demandait pas mieux ; il avait six ans quand il écrivit, dans une lettre dont son père conserva fièrement le brouillon (après sans doute avoir fait recopier la lettre corrigée), à Jean Lauga qui en cette année 1826 s'embarquait pour l'Afrique en compagnie de sa fiancée, Melle Touzaa, missionnaire elle aussi, **"que le seigneur te donne la force de surmonter tous les ostagles qui se présenteron sur ton passage. souviens toi aussi que le seigneur te garde et ne tabandone point... quand il tapelle anonce levagill aux pecheurs et aux pauvres afin quil conaissent quil sont des miserable pecheurs enver ce monde croi don au seigneur jesus."**

C'est aux Basques, leurs voisins, que Pierre Pécaut résolut que son fils irait plus tard annoncer cet Evangile, et pour cela, à la mi-septembre 1835, quand son fils avait sept ans, il le mit en pension chez l'instituteur municipal du village basque d'Aussurucq, non sans avoir au préalable recueilli l'accord du sous-préfet de Mauléon.

Le scandale éclata aussitôt. On avait eu vent, à Aussurucq, de la véritable raison qui avait fait mener le petit hérétique en pays basque. De surcroît, l'enfant, qui aimait parler des choses saintes, racontait la Bible au vicaire, et celui-ci écoutait, émerveillé, ces choses qu'il ne connaissait que par les versions du séminaire. Le curé s'émut et dès le 22 septembre, le maire d'Aussurucq écrivit à Pierre Pécaut :

(*). Tous les documents cités sont dans les papiers Pécaut actuellement en ma possession et non publiés, à l'exception des **Souvenirs** d'Elie Pécaut dans la version de Berthe Carrive (version que je croyais alors être la seule) et que j'ai publiés dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1983, p. 403-422.

"Lorsque j'appris que votre fils devait venir auprès de notre instituteur, je ne croyais pas qu'on aurait attaché à sa présence ici une si vive importance. Mais aujourd'hui que votre enfant est devenu le sujet de troubles et de divisions dans la commune, je vous prie de nous le retirer."

L'instituteur, un nommé Iribarné, qui s'était attaché à l'enfant, et peut-être au prix de la pension, tenta de le défendre, et, de sa propre initiative, dans les premiers jours de décembre, il réunit les membres du conseil municipal. Le conseil confirma la décision du maire et l'instituteur fut menacé d'être renvoyé s'il gardait le petit Félix Pécaut. Le village fit bloc, et manifesta son hostilité au pauvre instituteur, qui, le 8 décembre, écrivit à Pierre Pécaut en ces termes :

"J'ai reçu votre lettre par laquelle vous me faites part de votre inquiétude ; j'en suis bien pénétré de douleur. Par la même lettre vous me demandez si le budget de l'année 1836 a été fait. Il a été fait le mois de mai dernier ; aussi le salaire de l'instituteur y est porté (ce qui signifiait qu'il ne pourrait pas être chassé avant l'année 1837).

Enfin vous me demandez une copie de la délibération que le conseil a prise la semaine passée. Il a été réuni, non par ordre de M. le Maire, ni par ordre d'aucune autre personne de la commune, mais c'est moi-même qui l'ai fait réunir pour voir quelle était son intention, par conséquent aucune délibération n'a été rédigée. J'entendais de tous côtés des paroles qui ne me faisaient aucun plaisir. C'est pour m'amuser de tout cela que je l'ai fait réunir. Je vois que le conseil, ainsi que les gens de la commune, ont une froideur pour moi depuis quelques jours, quoiqu'ils ne me déclarent pas qu'ils sont fâchés contre moi.

Jugez, d'après cela, combien il serait pénible pour moi d'y rester contre la volonté des habitants de la commune. Non, Monsieur, ce n'est pas là mon naturel, quand je gagnerais deux fois plus que ce que je gagne à présent, je ne voudrais pas y rester de cette manière ; je veux plutôt vivre en ami, quand je gagnerais deux fois moins."

Mais Pierre Pécaut était décidé à ne pas être vaincu dans cette persécution. Il alla trouver le sous-préfet et exigea que celui-ci fût respecter les droits de la conscience. Elie Pécaut, le fils de Félix, raconte ainsi l'histoire dans des **Souvenirs** manuscrits qu'il a laissés :

"Cependant sa qualité de protestant ne tarda pas à offenser le curé, fanatique et méchant, qui requit l'expulsion de l'hérétique. Mon père réclama l'appui du préfet. On était sous Louis-Philippe, et la mode n'était pas au cléricalisme. Le préfet se transporta en personne à Aussurucq, manda le prêtre et lui dit : "s'il y a ici quelqu'un de trop, Monsieur le Curé, ce n'est pas cet enfant, c'est vous." Cependant, après avoir laissé l'enfant quelque

temps à Aussurucq pour constater la victoire du droit, mon grand-père le ramena à la maison."

La soeur d'Elie Pécaut, Berthe Carrive, en recopiant ces mêmes **Souvenirs** pour ses propres enfants, donne un détail supplémentaire, écrivant :

"Cependant le petit Félix, déjà savant dans la connaissance de la Bible, entra, paraît-il, en relation avec le curé du lieu et entama deux controverses théologiques avec le susdit. Le fait servit de prétexte aux réclamations de ce prêtre qui avait été offusqué de voir arriver un petit hérétique dans son village. Il requit l'expulsion du petit protestant. Mon grand-père, qui était un homme d'action, très différent de son fils, réclama l'appui du sous-préfet."

Mais nous avons la version même du jeune héros de cette aventure. Lisant et annotant les **Souvenirs** de son fils Elie, Félix Pécaut corrigea "préfet" en "**s. préfet**", raya "se transporta en personne à Aussurucq", corrigea "manda le prêtre" en "**manda le maire**" et "s'il y a quelqu'un de trop, M le Curé, ce n'est pas cet enfant, c'est vous." en "**s'il y a ici quelqu'un de trop, dites-le à M. le Curé, ce n'est pas cet enfant, c'est lui**". On voit donc qu'il s'agissait du sous-préfet et non du préfet, que celui-ci ne s'était pas déplacé mais avait convoqué le responsable administratif, et que celui-ci était le maire et non le curé ; les maires étaient d'ailleurs des agents du pouvoir central et non des élus de la commune.

Et en 1880, Félix Pécaut, alors en tournée d'inspection générale dans le pays basque, écrivit de Mauléon à sa fille Berthe Carrive :

"J'arrive d'Aussurucq, où l'instruction est loin d'avoir bougé depuis que j'y étais à l'école, en 1835. J'ai revu le porche de l'Eglise, où étaient nos bancs, la maison où j'arrivai tout enfant sur une ânesse aveugle, la petite place où, assis sur un quartier de roc, je racontais à un vicaire émerveillé les longues histoires de la Bible (...). Que tout cela est loin ! Ni les pierres ni les personnes ne reconnaissent dans l'Inspecteur général l'enfant qui apprenait là les premiers éléments de la grammaire.

J'aurais été si content d'y conduire ma grande fille. Elle aurait dessiné le vieux château d'Urruty (?) avec ses deux tours rondes et ses fenêtres en croix. Là demeure le curé. Grand-Papa (je ne sais s'il veut dire son père Pierre Pécaut ou bien lui-même) y avait engagé une ardente controverse avec le curé.

Hier j'ai rendu visite au S. Préfet. Je suis entré, je crois, dans la même salle où j'avais comparu en 1835 devant le S Prefet du temps avec le Maire d'Aussurucq, pour faire reconnaître mon droit de rester au village, quoique protestant."

Pierre Pécaut se contenta finalement de cette demi-victoire, et son enfant ne retourna pas dans le village. Nous le savons par les **Souvenirs** d'Elie Pécaut, mais aussi par une lettre à Pierre Pécaut de Jean Beigbeder, un cousin germain de sa femme. Jean Beigbeder (1796 - 1877), de Salies-de-Béarn, avait introduit dans cette ville, avec succès, l'enseignement mutuel, puis avait été appelé à Pau pour y créer une école primaire supérieure qui était devenue en 1832 école normale des Basses-Pyrénées. Il était donc alors directeur de l'Ecole normale de Pau. Mais l'évêque de Bayonne, ne pouvant supporter que l'école normale de son diocèse fût dirigée par un protestant, faisait tout ce qui était en son pouvoir pour le faire partir (il y réussira en 1840 en le faisant nommer inspecteur primaire dans l'Est de la France). En cette année il était donc lui aussi en butte aux persécutions actives des cléricaux. Voici ce qu'il répond à Pierre Pécaut, le 18 janvier 1836 :

"Mon ami,

J'ai vu Mr le recteur. Penserai-tu qu'on lui eût insinué que ton enfant était envoyé par moi à Iribarné afin qu'il apprît, avec le Basque, une partie des connaissances que cet honnête instituteur possède, et aussi pour qu'il pût, plus tard, aller prêcher la foi protestante dans ce pays ? On a fait de cette affaire une question de controverse et de prosélytisme. Du reste, le Recteur m'a parlé avec beaucoup de franchise ; il m'a dit avoir détruit auprès du Ministère les susceptibilités du Clergé pour ce qui me concerne ; il m'a conseillé de ne pas me mêler de cette affaire et puisque l'éducation de ton enfant ne peut souffrir de mon silence, tu serais le premier à me conseiller d'en rester là. Que faut-il à ton enfant ? Deux mois de séjour dans un village où il n'entendra parler que cette langue : il trouvera cela dans le coeur du pays ; or ce qu'il perdra loin de Lacaze (?) ou d'Iribarné il le gagnera vite avec Laclau Maye ou tout autre, tu le sens.

Iribarné m'a écrit : il me parle de ton enfant et du désagrément qu'il a éprouvé à Aussurucq à son occasion. En ce moment, toutes les maisons lui seraient fermées, me dit-il, si ton enfant reparaissait ; il est bien malheureux que l'ignorance soit telle qu'un enfant de 7 ans ait été l'occasion d'une persécution aussi obstinée. Toutefois le bon Iribarné ne sera pas oublié, l'Inspecteur reconnaîtra et son savoir et son zèle, il lui tiendra compte de sa résignation en le plaçant conformément à son mérite."

Pierre Pécaut a annoté cette lettre **"Opposition à l'étude du Basque"** ; il veut dire l'opposition que d'autres font à ce que le petit Félix étudie le basque. Il est clair que le clergé basque et la population même du village d'Aussurucq voyaient là le début d'une longue manoeuvre pour séduire les Basques et les amener au protestantisme. C'était d'ailleurs bel et bien l'espoir de Pierre Pécaut.

Il y renonça. Il devait renoncer plus tard à voir son fils prêcher l'Évangile. Celui-ci, de son côté, constata que

l'instruction laïque, à laquelle il consacrait désormais sa vie, n'avait guère marqué le pays basque. Voici comment il conclut sa lettre à sa fille, lettre écrite de Mauléon en 1880, et que je viens de citer :

"Le pays est très réactionnaire. Comment ne le serait-il pas ? Il ne lit rien ; il n'entend que le prêtre. Il faudrait 20 ans d'efforts suivis pour modifier profondément cette situation. Les pères de famille, mes camarades de 1835, suivent l'exemple de leurs devanciers en fait d'indifférence."

Remarquons enfin que dans aucune des six lettres que l'enfant envoya à sa famille (ou du moins qui subsistent) pendant ces deux ou trois mois il n'y eût la moindre allusion à cette véritable persécution, à cette énorme hostilité ambiante. Peut-être les villageois eurent-ils la délicatesse de s'en prendre à Pierre Pécaut et non au petit garçon ; peut-être, à sept ans, était-il trop jeune pour s'en rendre compte, ou pour trouver les mots pour le dire ; mais plutôt faut-il, comme le dit Elie Pécaut, parler de cette **"rude épreuve que l'enfant supporta avec un courage au-dessus de son âge"**.

Cette minuscule affaire touche donc à des questions fondamentales sur l'homme, sur la société et sur la place de Dieu dans la vie des hommes et dans la société, si fondamentales que nous aurions bien tort de ne pas les prendre au plus grand sérieux. Mais je ne veux pas non plus passer sous silence un dernier et humble document, la lettre qu'écrivit au petit Félix, peu après son départ définitif d'Aussurucq, celle que Pierre Pécaut, qui avait conservé cette lettre, appelle **"la femme de la pension d'Aussurucq"**. La lettre est en basque, mais Pierre Pécaut en avait fait faire une traduction que voici :

"Aussurucq le 18 janvier 1836

Mon cher Félix

J'ai pris beaucoup de plaisir d'apprendre vos bonnes nouvelles ; je vous avais aimé comme si vous eussiez été le nôtre ; je regrette beaucoup de ne pouvoir vous tenir plus chez moi, vu que je suis dans la maison des autres et mon Maître ne voulait pas vous voir dans sa maison. Si j'avais été dans la mienne nous serions restés ensemble le temps que votre père aurait voulu ; Nous vous embrassons du fond de notre coeur premièrement moi et ensuite Annete (?) ; présentez mes compliments à votre père et ensuite à tout le reste de la famille,

vosre chère Maman d'Aussurucq".

La signature est peu lisible, mais elle est d'une écriture beaucoup plus informe que celle de la lettre ; il est clair que cette brave femme l'avait fait écrire par quelqu'un d'autre.
